

Délibération du conseil municipal

DU

Jeudi 15 janvier 2009

n° 21

page 1/1

Rapporteur : **Monsieur Philippe MIS**

**OBJET : Alignement individuel
Acquisition d'une bande de terrain située 32 rue Robert
Gaillard, appartenant à madame et monsieur FLIGIEL**

Mesdames, Messieurs,

Afin de procéder à l'alignement de certaines voies publiques, la collectivité a effectué des travaux d'élargissement qui nécessitent l'acquisition de bandes de terrain appartenant aux riverains concernés.

Ainsi, madame et monsieur FLIGIEL ont donné leur accord pour céder à la collectivité un terrain situé 32 rue Robert Gaillard cadastré section AH n°437, d'une contenance de 23 m², afin de permettre l'élargissement de la rue Camille Audinet.

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières,

VU l'article L.112-1 du code de la voirie routière relatif au plan d'alignement individuel,

VU l'article R.2241-5 du code général des collectivités territoriales, relatif à la purge des privilèges et hypothèques,

VU l'accord de cession en date du 16 mai 2008,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'élargissement de la voie,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1) d'acquérir à l'euro symbolique un terrain situé 32 rue Robert Gaillard section AH n°437 pour une superficie de 23 m², appartenant à madame Marie-José FLIGIEL et monsieur Thierry FLIGIEL,

2) d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir qui sera passé, aux frais de la commune, en l'étude de maître BOSSE, notaire associé à Châtelleraut.

Le règlement de cette dépense sera imputé sur le compte budgétaire 820.1/2118/P1032/4100 ouvert au budget 2009.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire de la Ville de Châtelleraut

Transmis à la sous préfecture

Le 21.01.09

Publié en mairie, le 20.01.09

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

Le directeur général des services

Hugues CLEPKENS



VILLE DE CHÂTELLERAULT
SECTION AH

